



# **Ecole Française d'Amsterdam**

Annexe du Lycée Vincent Van Gogh de La Haye

courriel : [diramsterdam@lyceevangogh.nl](mailto:diramsterdam@lyceevangogh.nl)

site web : [www.lyceevangogh.nl](http://www.lyceevangogh.nl)

téléphone : 020 644 65 07

**2011 - 2012**

# Petit mot de rentrée

Je suis très heureux de vous retrouver pour une nouvelle année scolaire dans notre école d'Amsterdam.

Cette année encore, l'école s'agrandit. Deux classes supplémentaires ont été ouvertes, une en maternelle et une en élémentaire. L'école compte désormais 8 classes et 201 élèves.

D'un point de vue pédagogique, la section bilingue monte cette année en Grande Section de maternelle, dernière année de cette section. L'école est maintenant dotée de 7 tableaux numériques interactifs, nouvel outil au service de la pédagogie.

Mesdames DUDLEY-OWEN, STEWART, HAESSIG et RONZEL rejoignent l'équipe enseignante. Mesdames DUDLEY-OWEN et STEWART s'occuperont de la partie anglophone des classes bilingues et mesdames HAESSIG et RONZEL auront en charge la partie francophone de ces classes. Madame LAMMING rejoint, elle, l'équipe des assistantes maternelles. Nous leur souhaitons à toutes la bienvenue.

Bienvenue également à toutes les nouvelles familles qui rejoignent l'école.

Vous trouverez dans cette brochure des informations pratiques et administratives sur le fonctionnement de l'école française d'Amsterdam. Elle sera un guide utile tout au long de l'année scolaire 2011/2012

Bonne année scolaire à tous, enfants et parents.

Le directeur des classes primaires  
G. SOULARD

# Qu'est ce que l'AEFE ?

## (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger)

Les établissements français à l'étranger sont nés au fil du temps de la conjonction des initiatives des communautés françaises implantées à l'étranger et de l'investissement de l'Etat. Ils constituent un réseau dense - plus de 450 établissements homologués dans 135 pays -, varié par l'histoire, la taille, l'identité, souple et rapidement adaptable aux besoins des familles françaises et étrangères. Ces établissements inscrivent leur action dans le dispositif culturel et linguistique et dans le plan école du poste diplomatique. Par delà l'hétérogénéité des situations locales, ces lycées obéissent à des règles de fonctionnement communes adaptées à leurs spécificités. L'enseignement français à l'étranger présente, outre sa conformité aux standards français, des originalités et atouts issus de son implantation locale.

L'enseignement français à l'étranger offre à tous les enfants accueillis dans ses établissements « une éducation à la française » et assure la continuité de l'enseignement français dans la presque totalité des capitales du monde. Il remplit une triple mission :

- de service public d'éducation pour les enfants français à l'étranger,
- de rayonnement de la langue et de la culture françaises par l'accueil d'enfants étrangers,
- de coopération éducative avec le pays d'accueil.

Il contribue au renforcement de l'Europe en permettant l'évolution des établissements sur cette zone en véritables établissements européens de langue française.

L'enseignement dispensé est conforme aux programmes français et conduit aux examens et diplômes français : brevet des collèges et baccalauréat. L'enseignement français à l'étranger mêle au sein des classes, enfants français et étrangers, encadrés par des enseignants et des personnels français et étrangers tous unis par la pratique de la langue française et par le désir et la volonté d'éduquer en français et de faire connaître le pays d'accueil. Son projet pédagogique, issu des idéaux de la République, fait des établissements français à l'étranger des lieux où sont transmis aux élèves et aux personnels des principes et des valeurs démocratiques et où s'organise l'apprentissage de la réflexion et de l'action dans une société plurinationale. Il porte et fait vivre des valeurs universelles, l'égalité des chances et de traitement entre les filles et les garçons, la tolérance, l'ouverture aux autres et le dialogue dans une atmosphère favorable à la stimulation intellectuelle, à l'échange et à l'épanouissement des enfants. Il offre un lieu où se développe, pour les enfants comme pour les adultes une expérience concrète de mondialisation, où se nouent des liens d'amitié et de reconnaissance entre les peuples, où trouvent à s'exprimer l'excellence sous toutes ses formes, l'émulation intellectuelle et le dialogue des cultures. Il prépare à l'entrée dans le monde beaucoup plus ouvert de demain.

# Une école du réseau

L'école française d'Amsterdam est une annexe du Lycée Vincent Van Gogh depuis 1992. Le lycée Van Gogh de La Haye est un établissement de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement français à l'Etranger). Le Lycée Van Gogh fait partie des 75 établissements en gestion directe sur les 460 établissements du réseau.

Le lycée Van Gogh accueille les élèves de la maternelle jusqu'à la terminale. L'école française d'Amsterdam est une petite structure qui voit ses effectifs en hausse constante depuis quelques années (47 élèves en 2000, 142 en 2010, 200 en 2011). A la rentrée 2009, l'école a donc déménagé pour occuper des locaux plus spacieux, plus lumineux, plus proches du centre-ville et qui permettent d'accompagner la venue d'élèves plus nombreux et, donc, l'évolution de la structure. Aujourd'hui, cette école compte huit classes.

Les programmes en vigueur dans les établissements du réseau de l'AEFE sont ceux élaborés par le ministère français de l'Education Nationale ainsi que les horaires et les règles d'organisation pédagogique. C'est un gage de bonne réinsertion dans le système français pour nos élèves qui suivent un cursus scolaire à l'étranger.

Toutefois, pour tenir compte de la spécificité des établissements français à l'étranger, l'AEFE a engagé depuis plusieurs années une politique d'ouverture sur le pays d'accueil qui peut conduire à une certaine adaptation des programmes (enseignement de l'histoire géographie du pays d'accueil par exemple), des horaires (enseignement renforcé des langues vivantes) et des dispositifs pédagogiques (création de classes bilingues français / anglais à parité horaire en maternelle depuis la rentrée 2009).

# Communication avec les familles

## ADRESSE ELECTRONIQUE

Beaucoup d'informations concernant la vie de l'école vous seront transmises par voie électronique. Merci de bien renseigner votre courriel dans la fiche de renseignements administratifs et de nous indiquer un éventuel changement d'adresse en cours d'année.

## SITE INTERNET DU LYCEE (www.lyceevangogh.nl)

Le site internet du lycée Vincent van Gogh est actualisé en continue et vous offre les informations utiles sur la vie de l'établissement dans ses deux sites : La Haye et Amsterdam

## CORRESPONDANCE PARENTS / PROFESSEUR

Cette année, les professeurs auront une adresse e-mail professionnelle:

PS/MS	a.ronzel@lyceevangogh.nl
PS et PS/MS	ramesh@lyceevangogh.nl
PS	s.saignat@lyceevangogh.nl
MS et GS	c.haessig@lyceevangogh.nl
MS et GS	am.stewart@lyceevangogh.nl
CP	s.genet@lyceevangogh.nl
CE1	p.budini@lyceevangogh.nl
CE2 et CM2	l.vanderveer@lyceevangogh.nl
CM1	c.alric@lyceevangogh.nl
Langue ang. et nl	e.vanloenen@lyceevangogh.nl
Langue ang.	j.fairbrother@lyceevangogh.nl

Ces boîtes aux lettres électroniques établissent un contact écrit entre les professeurs et les parents. Cela est valable dans les deux sens: les parents comme les enseignants peuvent l'utiliser (demande de rendez-vous, signaler une absence, informer d'une inquiétude...).

## RENCONTRE PARENTS / ENSEIGNANT

Une première rencontre vous sera proposée par l'enseignant en début d'année, afin de vous exposer le programme de la classe ainsi que sa méthode de travail. Pour toute remarque individuelle, vous devez prendre rendez-vous avec l'enseignant, cette réunion n'a pas pour objet de traiter les questions personnelles

<b>DATES</b>	<b>HEURES</b>	<b>CLASSES</b>
Lundi 12 septembre	16h30	CP
	17h30	CE1
Jeudi 15 septembre 2011	16h30	PS/MS
	16h30	CE2/CM2
Lundi 19 septembre 2011	16h30	MS
	17h30	GS
Mardi 20 septembre 2011	16h30	CM1
	16h30	PS
	17h30	Classes de langues (Niveaux CP au CM2)

Une autre rencontre est programmée en milieu d'année scolaire, lors d'entretiens individuels qui permettront de faire un bilan scolaire à mi-parcours. Vous pourrez rencontrer l'enseignant de la classe si nécessaire avant cette rencontre programmée pour tous.

# L'équipe éducative

<b>Directeur</b>	<b>SOULARD Germain</b>
<b>Enseignants</b>	<b>ALRIC Céline</b>
	<b>BUDINI Philippe</b>
	<b>GENET Sandrine</b>
	<b>HAESSIG Claire</b>
	<b>RONZEL Amélie</b>
	<b>SAIGNAT Séverine</b>
	<b>VAN DER VEER – MUS Laure</b>
<b>Enseignantes bilingues (anglais)</b>	<b>MAHALINGAM Ramesh</b>
	<b>STEWART Anne-Marie</b>
<b>Enseignante de langues (Anglais, Néerlandais)</b>	<b>FAIRBROTHER Julia</b>
	<b>Van LOENEN Esther</b>
<b>Assistantes Maternelles</b>	<b>FRAGOSO Isabelle</b>
	<b>HARVANICKOVA Zuzana</b>
	<b>LAMMING Jessica</b>

# Projet d'établissement et projet d'école

**Le projet d'établissement concerne les deux sites. Il rend compte du choix d'une « politique » commune à l'ensemble de la communauté éducative. Il a été élaboré en 2007/2008 et se terminera à la fin de l'année 2011. Un nouveau projet sera alors proposé à partir de 2012.**

Globalement, il s'agit notamment d'adapter les orientations nationales aux caractéristiques locales, de mieux mobiliser les acteurs, de favoriser la créativité et l'innovation pédagogique.

Le projet en cours se décline en 5 axes :

## **AXE 1 : Promotion d'une culture scientifique pour tous**

Partie intégrante de la connaissance, la culture scientifique et technologique doit permettre au citoyen de se situer dans son environnement, de comprendre le monde dans lequel il évolue et de prendre conscience des enjeux écologiques du futur.

De la maternelle à la terminale, les équipes pédagogiques veillent à favoriser des échanges afin de permettre l'acquisition progressive d'une démarche scientifique cohérente. Il s'agit de :

- Promouvoir une image motivante de la science, dynamique et accessible à tous.
- Eveiller la curiosité des élèves, les mettre en situation de recherche, d'expérimentation, de réflexion et de débat

Au cours de la scolarité, l'enrichissement de cette culture développe une prise de conscience de la complexité de notre environnement et des exigences nouvelles de la société.

## **AXE 2 : Maîtrise des langues : français, anglais, néerlandais**

L'étude des langues et cultures sert la promotion et l'éducation du citoyen européen.

C'est un éveil à la réflexion et la formation de l'esprit. C'est aussi la manière de combattre l'exclusion et les préjugés historiques.

De la maternelle à la Terminale, il s'agit de :

- Promouvoir le plurilinguisme et le pluriculturalisme.
- Conduire à la maîtrise du néerlandais, langue du pays d'accueil
- Favoriser le niveau des élèves en langue étrangère et leurs compétences orales dans un contexte d'ouverture européenne et internationale.

Cet axe du projet d'établissement prend en compte également la langue de scolarisation : le français, et présentera des actions de nature à en assurer la parfaite maîtrise.

### **AXE 3 : Construction de la personne et du citoyen.**

L'école est par excellence le lieu où l'élève construit et enrichit sa personnalité en interaction avec les autres. Dans cette communauté, il prend conscience de ses droits et devoirs de citoyen. L'éducation à la citoyenneté est une mission essentielle.

- Eduquer à la santé et à la vie en communauté
- Citoyens d'Europe – Citoyens du monde
- Eduquer au choix en matière d'orientation
- S'initier aux enjeux du développement durable.

### **AXE 4 : Gestion de la diversité**

Dans le cadre des valeurs de l'Ecole de la République et de sa vocation d'intégration de tous les élèves, l'axe 4 propose trois voies :

- Promouvoir les talents : il s'agit de développer des projets qui mettent en valeur les aptitudes particulières de nos élèves dans des activités artistiques, culturelles, sportives ou techniques, mais aussi de faire connaître les réussites tant à l'interne qu'à l'externe.
- Faciliter et encourager les interactions entre les cycles : il s'agit de développer des projets qui établissent des ponts entre les élèves mais aussi les personnels des différents cycles d'enseignement.
- Accompagner et renforcer les actions de remédiation et d'aide personnalisée.

### **AXE 5 : Ouverture sur l'extérieur**

Au-delà de la mission d'enseignement, l'axe 5 a pour objectif de promouvoir l'ouverture culturelle de l'établissement, en synergie avec les institutions culturelles installées aux Pays-Bas, telles que la Maison Descartes, l'Institut Français de Groningue, la Fondation Descartes, le réseau des Alliances françaises et le Maison de France...

Il s'agit de promouvoir la culture française à travers des activités non strictement scolaires et ouvertes à des partenariats extérieurs et également de créer des liens avec les institutions et les partenaires internationaux pour renforcer les échanges.

L'axe 5 du projet va se décliner en trois actions :

- Ouverture sur le pays d'accueil et les institutions françaises qui y sont présentes
- Ouverture sur l'Europe, sur l'international
- Ouverture sur les entreprises

Le projet de l'école d'Amsterdam tient compte de ses spécificités propres mais s'insère dans le schéma ci-dessus.

Le conseil d'école est informé de la teneur du projet d'école.

# Le conseil d'établissement et conseil d'école

## LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT

### • COMPOSITION

Le conseil d'établissement est une instance tripartite composée en nombre égal de membres de droit représentant l'administration, de représentants des personnels de l'établissement et de représentants des parents d'élèves et des élèves.

Le chef d'établissement préside le conseil d'établissement.

Membres siégeant avec voix délibérative

- Les représentants de l'administration :
  - le chef d'établissement
  - le ou les adjoints au chef d'établissement
  - le gestionnaire comptable
  - le conseiller principal d'éducation le plus ancien dans l'établissement
  - le ou les directeurs des classes primaires
  - le conseiller de coopération et d'action culturelle ou son représentant.
- Les représentants des parents d'élèves et les représentants des élèves du second degré.
- Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation et des personnels administratifs et de service.

Membres siégeant à titre consultatif :

- le consul général de France ou son représentant
- le délégué à l'Assemblée des français de l'étranger de la circonscription géographique concernée.
- deux personnalités locales choisies pour leur compétence dans le domaine social, économique et culturel sur proposition du chef d'établissement
- deux représentants du conseil de gestion ou du conseil d'administration de l'organisme gestionnaire dans les établissements conventionnés.

Lorsqu'il existe un conseil de la vie lycéenne, son vice-président assiste de droit au conseil d'établissement.

Le président peut inviter aux séances du conseil toute personne dont la consultation est utile en fonction de l'ordre du jour.

### • ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Chaque parent, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale, est électeur et éligible sous réserve de la compatibilité

avec le droit local. Chaque parent ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

Seules les listes qui présentent des candidats de parents d'élèves du premier et du second degré sont recevables.

- **ATTRIBUTION**

Il est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.

Le conseil d'établissement adopte :

- le projet d'établissement, sur proposition du conseil d'école et du conseil du second degré

- le règlement intérieur de l'établissement après consultation des instances préparatoires (conseil d'école et conseil du second degré)

- les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire

- la proposition de la carte des emplois des personnels expatriés et résidents

Le budget et le compte financier de l'établissement, lesquels font l'objet d'un rapport de présentation de l'ordonnateur et du comptable chacun en ce qui le concerne, sont présentés au conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement peut, à son initiative ou à la demande du chef d'établissement, donner un avis sur toute question intéressant la vie de l'établissement.

## **LE CONSEIL D'ECOLE**

Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école.

- **COMPOSITION**

Le conseil d'école est présidé par le directeur de l'école.

Membres avec voix délibérative :

- le directeur d'école

- les enseignants de l'école

- un représentant des parents d'élèves par classe.

Membres de droit avec voix consultative:

- Le proviseur

- le gestionnaire

- l'Inspecteur de l'éducation nationale en résidence.

Membres invités avec voix consultative :

Toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

- **ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES**

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.

Chaque parent est électeur sous réserve de la compatibilité avec le droit local. Chaque parent ne dispose que d'une seule voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.

La durée du mandat des membres élus du conseil d'école est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre scolaire et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent les élections.

- **ATTRIBUTIONS**

Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Le compte-rendu du conseil d'école, après approbation de ses membres, est communiqué aux familles par voie d'affichage.

Les décisions prises en conseil d'école n'ont de valeurs qu'approuvées par le Conseil d'établissement.

# Infos pratiques

Pour ces points, vous pouvez vous reporter au règlement intérieur de l'école d'Amsterdam consultable sur le site internet.

## LES HORAIRES

### Ouverture des portes :

- 8h20/8h30 : accueil des élèves du CP à CM2 dans la cour de l'école (entrée par la porte, rue Rustenburgerstraat).
- 8h20/8h40 : accueil des enfants de maternelle dans les classes (entrée par la porte, rue Henrick de Keijserstraat).

### Fin des cours :

- 15h20/15h30 : Les parents d'élèves de PS et de MS viennent chercher leur enfant dans la classe du rez-de-chaussée.  
Les parents d'élèves de GS et CP attendent leur enfant devant l'entrée principale.
- 15h30 : Les parents d'élèves du CE1 au CM2 (ou les personnes accréditées pour venir chercher les enfants) attendent devant l'entrée principale. Les élèves de CM1 et CM2 sont autorisés à sortir seuls de l'école.

Le mercredi, la fin des cours a lieu à 11h30. (entre 11h20 et 11h30 pour les élèves de maternelle).

Les portes de l'école ferment à 15h35 (11h35 le mercredi)

La journée est continue, comme dans les écoles néerlandaises. La pause repas est de 1 heure (de 11h45 à 12h45). Les enfants apportent leur repas. Ils sont encadrés pendant cette pause par des surveillants et les assistantes maternelles.

## ABSENCES ET RETARDS

**Les absences** doivent être signalées auprès du directeur et de l'enseignant en laissant un message sur le répondeur de l'école avant 8h20 ou écrivant un message électronique (diramsterdam@lyceevangogh.nl).

La direction doit informer les autorités néerlandaises de toute absence non justifiée ou non valable (congrés pris en dehors des vacances scolaires par exemple).

**Les retards :** Pour des raisons de sécurité et parce que tout retard est préjudiciable à l'enfant et au bon fonctionnement de la classe, l'école ferme ses portes à 8h40.

Après 15h35 (11h 35 le mercredi), les enfants encore seuls seront gardés par le directeur.

Les retards doivent donc rester dans tous les cas exceptionnels et motivés. En cas de répétitions excessives, des sanctions pourront être prise :

- Après 3 retards le matin, les familles peuvent être priées de venir déposer leur enfant à 9h50 (pour un enfant en maternelle) ou 10h20 (pour un enfant en élémentaire), heures des récréations de la matinée.
- Non-réinscription de l'enfant l'année scolaire d'après.

## **VETEMENTS**

Très important :

- ◆ Marquez tous les vêtements et objets de l'enfant. Trop de vêtements sont retrouvés chaque année sans que l'on puisse les remettre à leurs propriétaires.
- ◆ La collation (fruits fortement conseillés) et le déjeuner doivent être transportés dans un sac à dos ; y joindre obligatoirement une serviette de table et un torchon (40 x 60 cm maximum)
- ◆ Cagoules en hiver très conseillées.
- ◆ Ne pas apporter de jouets.
- ◆ Les bijoux (chaînes, médailles, gourmettes, bagues) sont formellement interdits.

## **LES FOURNITURES**

### **1) Location des livres et achat des fichiers d'exercices**

La location de manuels scolaire et l'achat de fichiers seront inclus dans la facture du premier trimestre des frais d'écolage.

### **2) Fournitures scolaires**

A se procurer le plus vite possible.

La liste des fournitures est consultable sur le site internet du lycée

Les enseignants peuvent demander de compléter cette liste ou de renouveler des articles usagés en cours d'année.

Les manuels scolaires doivent être couverts et porter le nom de leur propriétaire. Tout livre perdu ou détérioré sera facturé au prix du neuf.

# Les vacances scolaires

RENTREE 2011	Lundi 5 septembre 2011
TOUSSAINT	Du 21 octobre au soir, au 7 novembre au matin
SINTERKLAAS	Lundi 5 décembre
NOEL	Du 22 décembre au soir, au 9 janvier au matin
HIVER	Du 17 février au soir, au 5 mars au matin
PÂQUES	Du 5 avril au soir, au 10 avril au matin
PRINTEMPS	Du 20 avril au soir, au 7 mai au matin
ASCENCION	Du 16 mai au soir, au 21 juin au matin
PENTECÔTE	Lundi 28 mai
FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE	Jeudi 5 juillet au soir

**- Les mercredis libérés :**

2011 : **07/09 ; 21/09 ; 12/10 ; 23/11 ; 14/12 ;**

2012 : **18/01 ; 08/02 ; 21/03 ; 16/05 ; 06/06 ; 27/06**

Ces mercredis sont consacrés aux réunions pédagogiques de l'équipe enseignante.

# Activités péri scolaires

## LES ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES

Le **FUNDAM** est une association créée en 2010 qui a passé une convention avec le lycée français des Pays-Bas pour permettre la mise en place des activités extrascolaires animées par des intervenants extérieurs. Des activités sont proposées à tous les élèves.

Les activités proposées pour cette année scolaire 2011/2012 sont :

**Théâtre / Sport-Co / Arts plastiques / Cirque / Capoeira / danse / atelier des petits...**

Les activités proposées par le FUNDAM se dérouleront du 03 octobre 2011 au 22 juin 2012.

Pour toutes questions concernant le FUNDAM, vous pouvez leur écrire à l'adresse électronique : [fundamnl@gmail.com](mailto:fundamnl@gmail.com)

La réunion de début d'année du FUNDAM aura lieu le **jeudi 22 septembre à 16h00** dans le gymnase de l'école

## CLASSES DE DECOUVERTE

L'intérêt de ce type de sorties scolaires a été rappelé dans la circulaire de l'Education Nationale parue le 05 janvier 2005.

« La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition des connaissances et des compétences.

Les classes de découverte permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituel de la classe. Elles constituent ainsi pour les élèves un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois dans sa vie. »

A Amsterdam, ce sont traditionnellement les élèves de cycle 3 qui partent en classe verte. L'an dernier, la classe est partie pendant une semaine aux Arrentès de Corcieux, dans les Vosges.

Le coût du séjour ne doit pas être un obstacle au départ de votre enfant. La caisse de solidarité du lycée peut apporter une aide si vos revenus le justifient.

Dans ce cas veuillez contacter le directeur avant les congés de la 1<sup>ère</sup> période (fin octobre) pour constituer un dossier.

### **Les formalités administratives**

**Les enfants de nationalité française ou de l'Union Européenne** doivent avoir en leur possession une carte d'identité à leur nom **et** une autorisation de sortie du territoire **ou** un passeport à leur nom. Les enfants des autres nationalités doivent avoir un passeport à leur nom.

**Le Consulat de France à Amsterdam** pourra donner toutes les indications utiles pour l'obtention des papiers ou d'un visa pour les ressortissants des pays hors Union Européenne.

Toutes les informations indispensables au séjour vous seront communiquées en temps utile. Mais les parents des élèves de la classe concernée doivent avoir à l'esprit ces formalités administratives à effectuer le plus tôt possible...

### **LES EVENEMENTS DE L'ANNEE (en partenariat avec le comité des fêtes)**

#### **Le 5 décembre.**

Fête traditionnelle néerlandaise

Dans le cadre de l'ouverture sur le pays d'accueil, l'école invite chaque année St Nicolas et ses " Zwarte Piet " dans notre école !

#### **Les ateliers de Noël**

Les parents s'associent aux enseignants pour animer des ateliers dont les productions sont vendues lors d'une exposition. Les bénéfices servent à enrichir le matériel pédagogique de l'école.

#### **Mardi gras.**

Lors de cette journée, les élèves peuvent venir déguisés ! Un défilé est organisé pour applaudir les plus belles réalisations.

#### **Le lapin de Pâques**

Les élèves les plus grands de l'école cachent œufs, poules et lapins en chocolat dans tous les recoins de notre cour d'école. A charge pour les autres élèves de les retrouver...

#### **La fête de l'école**

La fête de l'école a lieu à chaque fin d'année. Elle peut prendre des formes différentes (spectacle, exposition). L'imagination et la créativité des enfants sont alors mises à contribution. Elle se termine par un buffet très convivial.

Le succès de ces fêtes est garanti grâce à l'active participation du comité des fêtes. Les bonnes volontés peuvent d'ores et déjà prendre contact avec lui.